



## Behar (214)

וַיְדַבֵּר ה' אֶל מֹשֶׁה בְּהַר סִינַי לֵאמֹר (כה. א)

« **Hachem parla à Moché au mont Sinai et liu dit** »  
Toutes les Mitsvot ont été dites à Moché au mont Sinai, mais dans toutes les Mitsvot on ne souligne pas où Hachem a parlé à Moché, seulement ici. Pourquoi souligner que c'était au mont Sinai justement ici, à propos de la Mitsva de chemita, et non à propos de n'importe quelle autre des 613 Mitsvot ? **Le Hida** répond à cela d'après un passage de la Guémara (Berahot 35), sur Rava qui a dit à ses disciples : Ne venez me voir au beit Hamidrach (maison d'étude) ni pendant Nissan ni pendant Tichri, car alors vous serez occupés à gagner votre vie, pour que votre gagne-pain ne vous préoccupe pas pendant toute l'année. Par conséquent, il s'ensuit que chaque année, on n'étudie pas pendant deux mois entiers (Nissan et Tichri). Donc en six ans on n'étudie pas pendant exactement douze mois. C'est pourquoi, pour réparer cette faute de négligence dans l'étude d'une année entière (pendant 6 ans), vient la Mitsva de chemita, où l'homme ne travaille pas pendant les douze mois qu'il consacre à l'étude de la Torah dans le Beith Hamidrach.

וַיְדַבֵּר ה' אֶל מֹשֶׁה בְּהַר סִינַי לֵאמֹר (כה. א)

« **Hachem parla à Moché au mont Sinai et lui dit** »  
**Rav Chlomo Bloch** qui fut un proche disciple du **Hafets Haim**, a rapporté l'explication suivante de son Maître. Un enseignement moral de grande importance nous est livré par ce verset : « **Hachem parla à Moché au mont Sinai en disant** » Hachem, Le Roi et Maître de l'univers est tout simplement descendu dans le monde matériel et méprisable pour nous transmettre les lois de Sa Torah. A quoi cela ressemble-t-il ? A un roi humain qui quitterait son palais fastueux pour se rendre avec tout le cérémonial de cour, dans un petit village délaissé. Cette venue du souverain et de son proche entourage ne contraindrait elle pas les villageois à déployer tous les efforts possibles pour exprimer leur respect et leur allégeance au monarque ? Celui-ci aurait renoncé à sa résidence glorieuse et somptueuse pour s'établir dans leur modeste hameau ! Voilà pourquoi, poursuit Rav Chlomo Bloch, les lois de la Chemita font directement suite au verset rapportant que : « **Hachem parla à Moché au mont Sinai en disant** ». L'observance de ces règles requiert une grande force de caractère et une profonde Emouna, au point que nos Sages ont désignés ceux qui les respectent comme des êtres « d'une force puissante ». C'est pourquoi, afin de nous mettre face à notre obligation

d'observer les commandements, y compris ceux qui posent le plus de difficultés, la Torah a juxtaposé la Mitsva de Chemita à ce verset chargé de ce message moral.

« *Talelei Orot* » de *Rav Rubin zatsal*

שָׁבוּן יִהְיֶה לָאָרֶץ (כה ד)

« **La terre aura une année de repos** » (25,4)

**Le Hatam Sofer**, enseigne que le mot Chemita (שמיטה) a une valeur numérique de 364, pour nous enseigner que celui qui pratique la chemita a pendant toute l'année un statut de Yom Kippour, qui s'appelle Chabbaton. En effet, nos Sages (guémara Yoma 20a) disent que pendant 364 jours de l'année le Satan a la permission d'accuser, alors qu'à Yom Kippour il n'a pas cette permission. Par conséquent cet homme qui observe la septième année est à un niveau très élevé, car le Satan n'a pas le droit de l'accuser pendant toute l'année. L'année entière constitue pour lui une sorte de Yom Kippour qui s'appelle Chabbaton.

**Pourquoi souhaiter à quelqu'un de vivre jusqu'à cent vingt ans ?**

יִבְלֵהוּ הוּא שְׁנַת הַחֲמִשִּׁים שָׁנָה (כה. יא)

« **La cinquantième année sera l'année du jubilé** » (25,11)

Un disciple du **Hosé de Lublin** souhaita un jour à son maître de vivre cent vingt ans. Il justifia cela de la façon suivante: Par cent vingt ans, je veux dire les cent vingt jubilés (yovel) pendant lesquels le monde existera, car le monde existera pendant six mille ans, or cent vingt jubilés de cinquante ans font un total de six mille ans! Or, la Torah appelle l'année du jubilé : « Eternel ». Par conséquent, cent vingt ans, c'est comme l'éternité. Moché Rabeinou a vécu cent vingt ans, correspondant aux cent vingt jubilés du monde. Chaque année de sa vie influa sur un jubilé et donc, à toutes les années d'existence du monde.

*Mayana chel Torah*

וְלֹא תוֹנוּ אִישׁ אֶת עֲמִיתוֹ (כה. יז)

« **Ne vous lésez point l'un l'autre** » (25,17)

**Rachi**, citant le **Torat Cohanim**, commente : Ici, on interdit le préjudice par des paroles : qu'il ne blesse pas son prochain. Par ailleurs, nos Sages (Guémara Baba Métsia 59a) nous mettent en garde en affirmant que toutes les portes de la prière sont fermées, à l'exclusion de celles du préjudice, et Rachi explique : Celui qui crie parce qu'il a été lésé, la porte ne se ferme pas devant lui. Pourquoi

en est-il ainsi et qu'est-ce que cela implique? **Rabbénou Bé'hayé** explique que du fait que la personne lésée éprouve beaucoup de peine et de désespoir, cette détresse le pousse à se soumettre au Créateur, et sa prière, qui jaillit d'un cœur chagriné, est prononcée avec ferveur et exaucée.

וְלֹא תוֹנוּ אִישׁ אֶת עֲמִיתוֹ (כה. יז)

« **Ne vous lésez point l'un l'autre** » (25,17)

Les dernières lettres des mots : « **Ne vous lésez point** » (Vélo Tonou Ich Et - וְלֹא תוֹנוּ אִישׁ אֶת) forment le terme « *Ichto* » (אשחור) qui signifie « **Son épouse** ». Ceci vient faire allusion à ce qu'ont dit nos Sages dans la Guémara (Baba Metsia 59b) : On doit toujours faire attention à ne pas causer de peine à son épouse, car ses larmes risquent rapidement d'engendrer des conséquences fâcheuses.

*Aux Délices de la Torah*

אַל תִּקַּח מֵאִתּוֹ נֶשֶׁךְ וְתַרְבִּי (כה לו)

« **Ne prends de lui ni usure ni intérêt** » (25,36)

Selon la Guémara (Yérouchalmi Baba Métsia 5,8), celui qui perçoit des intérêts est considéré comme ayant nié l'existence de Hachem. Pourquoi cela est-il puni aussi fortement par rapport aux autres interdictions? **Le Rav Zalman Sorotzkin** explique que le temps est le bien le plus précieux de l'homme. Ainsi, on se doit de chérir chaque minute, en s'assurant de l'utiliser au mieux. Un moment perdu étant la plus grande perte possible de la vie, nous devons en prendre le deuil de ce 'temps perdu' (qui est une sorte de suicide personnel : j'ai tué une partie de moi, de ma vie!). « **Il n'y a pas de perte pire, que la perte de temps** » (Midrach Chmouel Avot 5,23). Cependant, l'usurier (qui prête avec intérêts) se réjouit de la perte du temps, car il a conscience que ses profits matériels augmentent chaque jour qui passe. Cette attitude est considérée comme contraire à la vision juive, c'est semblable à de l'hérésie, ce qui explique pourquoi c'est aussi gravement sanctionné par la Torah.

אַל תִּקַּח מֵאִתּוֹ נֶשֶׁךְ וְתַרְבִּית וְיָרֵאתָ מֵאֶלְהֶיךָ וְחַי אָחִיךָ עִמָּךְ (כה לו)

« **Ne prends de lui ni usure ni intérêt, mais crains ton D., et que ton frère vive avec toi** » (25,36)

Il est écrit dans la Guémara (Baba Metsia 71a) au nom de Rabbi Yossi: Rends-toi compte de l'aveuglement de ceux qui prêtent à intérêt : Ils sont traités de racha, pénètrent dans la vie privée d'autrui, amènent des témoins, un scribe muni d'une plume et d'encre, et font écrire et signer des contrats. Une telle personne fait preuve de reniement face au D. d'Israël. En quoi celui qui transgresse cet interdit était différent de tout autre pécheur, pour être défini comme « ayant renié le D. d'Israël »? **Le Hazon Ich** a alors répondu: Nos Sages expliquent que la parnassa de chacun est

déterminée d'un Roch Hachana à l'autre. Celui qui prête à intérêt montre par son attitude que d'après lui, la part qui lui est destinée ne peut lui parvenir comme cela a été décrété dans le Ciel mais plutôt par des chemins tortueux, en donnant de l'argent avec intérêt. De surcroît, il se lève et le confirme par un écrit et une signature ... il s'agit donc d'un reniement absolu du D. d'Israël.

**Halakha : Les lois de la Chemita**

**Mode de préparation :**

Les modes de cuisson suivants s'apparentent les uns aux autres : Cuire dans un four sans liquide. Cuire dans une poêle ou une marmite sans eau. Griller au feu. Cuire avec de l'eau. C'est pour cela que si l'on a l'habitude d'utiliser spécifiquement un type de cuisson, mentionné ci-dessus, pour un aliment, on pourra utiliser les autres modes de cuisson, cités ci-dessus pour ce même aliment. Le gout d'un aliment de Chemita, imbibé dans les parois d'un ustensile après cuisson, ne sera pas considéré comme l'aliment lui-même, on pourra donc cuire immédiatement, d'autres aliments et les consommer sans se comporter selon les lois de la Chemita.

*Rav Cohen*

**Dicton : A cause de la paresse, une personne a l'impression que le chemin du repentir lui est caché.**

*Sefer Hamidot*

**שבת שלום**

יֹוצֵא לְאוֹר לְרַפּוּאָה שְׁלִימָה שֶׁל דִּינָה בֵּת מְרִים, הַדְּסָה אֶסְתֵּר בֵּת רַחֵל בַּחֲלָא קֵטִי, אֲבָרְהָם בֵּן רַבְקָה, מֵאִיר בֵּן גְּבִי זְוִירָה, אֱלִיהוּ בֵּן תָּמָר, רֵאוּבֵן בֵּן אִיזָא, סֵשָׁא בְּנִימִין בֵּין קָאָרִין מְרִים, וִיקְטוּרִיָּה שׁוֹשְׁנָה בֵּת גִּוּיָּס חֲנָה, רַפְּאֵל יְהוּדָה בֵּן מַלְכָּה, אֱלִיהוּ בֵּן מְרִים, שְׁלֵמָה בֵּן מְרִים, שְׁמַחָה גִּוּזוֹת בֵּת אֱלִיזָו, אֲבִישִׁי יוֹסֵף בֵּן שְׂרָה לֵאמֹר, אֹרִיָּאֵל נְסִים בֵּן שְׁלוּהָ, אֶלְחָנָן בֵּן חֲנָה אֲנוּשְׁקָה, רַבְקָה בֵּת לִיזָה, רִישׁוֹרֵד שְׁלוּם בֵּן רַחֵל, נְסִים בֵּן אֶסְתֵּר, מְרִים בֵּת עִזְיָזָא, חֲנָה בֵּת רַחֵל, דּוּד בֵּן מְרִים, יַעֲלֵ בֵּת כְּמוֹנָה, חֲנָה בֵּת צִיפּוּרָה, יִשְׂרָאֵל יִצְחָק בֵּן צִיפּוּרָה, יַעֲלֵ רִישׁוֹל בֵּת מְרִטִין הֵימָּה שְׁמַחָה. זְיוּג הַגּוֹן לְאֵלּוּדֵי רַחֵל מַלְכָּה בֵּת חֲשֵׁמָה, הַצִּלְחָה לְחֲנָה בֵּת אֶסְתֵּר וְלִיוֹנָתָן מְרַדְכִי בֵּן שְׁמַחָה בְּרַכָּה זֶרַע שֶׁל קֵימָא לְלִבְנָה מַלְכָּה בֵּת עִזְיָזָא וְלִיאֹר עֵמִיחֵי מְרַדְכִי בֵּן גִּיּוּזֵל לְאוּנִי. לְעִלּוּי נִשְׁמַת : גִּינִט מִסְעוּדָה בֵּת גִּוּלֵי יַעֲלֵ, שְׁלֵמָה בֵּן מַחָה, מִסְעוּדָה בֵּת בִּלְחָ, יוֹסֵף בֵּן מֵיכָה. מוּרִים מִשָּׁה בֵּן מְרִי מְרִים. מִשָּׁה בֵּן מִזֵּל פּוֹרְטוּנָה. שְׁמַחָה בֵּת קִמִּיר. מִיכָאֵל צִרְלֵי בֵּן גִּוּלֵיט אֶסְתֵּר .

Yossef Germon Kollél Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le Jeûillet sur le site du Kollél

www.kollél-aixlesbains.fr